



PROCES-VERBAL de l'Assemblée générale ordinaire de l'ASPMAD - CMS Nord vaudois 13 avril 2022 - Salle des Fêtes, Baulmes

1. Ouverture de l'Assemblée par le Président de l'AG, M. Claude Roulet

Monsieur Roulet, Président de l'Assemblée générale de l'Association pour la Prévention, l'Aide et les Soins à Domicile du Nord vaudois (ASPMAD), salue les membres privé·e·s, les délégué·e·s des institutions, les délégué·e·s des communes, les collaborateurs et collaboratrices de l'ASPMAD et les invité·e·s. L'heure de convocation étant écoulée, Monsieur Roulet déclare cette Assemblée générale ordinaire ouverte et salue la présence des membres du Comité représentants les communes : Madame Brocard, Syndique de Dizy, Monsieur Roten, Syndic de Ste-Croix, Monsieur Marmier, Syndic de Chavannes-le-Chênes et Monsieur Cuérel, Syndic de Baulmes ; les membres du Comité représentants les membres privés : Madame Devenoge de Penthalaz et Monsieur Petermann, Président du Comité, de Lignerolle ; la représentante des médecins : Madame Hottinger de Concise ; la Directrice et le Directeur de l'Association, Madame Frei et Monsieur Azzola ; le Vice-président de l'Assemblée générale Monsieur Wisser.

2. Nomination des scrutateurs·trices

Sont nommés en tant que scrutateurs pour la présente Assemblée :

- **Madame Fanny Tinguely, Municipale déléguée de la Commune de Bulle ;**
- **Monsieur Etienne Candaux, Syndic de Premier.**

Monsieur Roulet les remercie d'accepter cette fonction en cas de besoin.

Convocations : 521 membres privés et **102** Communes.

- **Invités : 75** personnes, **102** Président·e·s des Conseils communaux et généraux de chaque commune faisant partie de l'ASPMAD et **9** journaux locaux ont reçu une invitation à l'AG ordinaire ;
- **Excusés : 151** excusés entre les membres privés, les Communes et les invités ;
- **Présences : 49** représentants de communes présents (10 voix par commune) ; **15** membres de droits (chacun 1 voix) - Art. 12/al. 1 et 2 des statuts, soit **505 voix**.

La liste des présences est disponible auprès de l'administration générale de l'ASPMAD pour les personnes qui le souhaitent.

3. Accueil et bienvenue par un représentant de la Commune de Baulmes

Monsieur Roulet remercie la Commune de Baulmes d'accueillir cette Assemblée générale ordinaire et donne la parole à Monsieur Julien Cuérel, Syndic des lieux et membre du Comité de l'ASPMAD. Au nom des autorités communales de Baulmes, M. Cuérel souhaite à l'Assemblée la cordiale bienvenue dans sa Commune, dans la salle des Fêtes, et remercie l'ASPMAD de l'avoir choisie pour son Assemblée générale.

Baulmes est un village facile à localiser de loin grâce à ses impressionnantes abbayes que l'on aperçoit, ses éboulis de pierres qui surplombent le village. Baulmes est habité depuis plus de 13'000 ans, c'est un des premiers lieux habités du Canton et c'est un bourg où il fait bon vivre, un havre de paix au milieu de la nature. A quelques minutes des sorties d'autoroutes d'Orbe et d'Yverdon, et avec 4 trains à l'heure, Baulmes est facilement accessible par tous les types de mobilité. Et ce grand territoire qui va jusqu'à Ste-Croix et qui compte plus de 2'000 hectares est un terrain de jeu parfait pour tous les promeneurs, les randonneurs. Il y a des kilomètres de chemins balisés, qui constituent une multitude de possibilités pour presque tout le monde et des paysages plein de diversités. Presque tout le monde car la Commune est en train de mettre en place et de construire un sentier handicap nature qui devrait être terminé d'ici la fin de l'année ou début 2023, pour toutes les personnes à mobilité réduite. Le cours d'eau la Baumine qui descend le long des pâturages, traverse le village, chantant joliment sur les cailloux. Ce ruisseau était source d'énergie par le passé et permettait d'avoir un complément artisanal à l'agriculture. Il fait aujourd'hui la joie des promeneurs, des poissons et des pêcheurs. Et fière de son illustre passé, pétri d'histoire, la Commune d'aujourd'hui sera encore terre de contraste de par la frontière partagée avec la France, ses volumes boisés, la roche grise et sévère des aiguilles de Baulmes, ou la douceur verdoyante des champs cultivés en pleine jusqu'au vignoble du Bochet ; il y a des vignes à l'extrême sud du territoire.

Baulmes aujourd'hui c'est à peu près 1'150 habitants, un développement assez conséquent sur ces trois dernières années puisque la Municipalité a accueilli environ 200 nouveaux habitants. Ce développement s'est accompagné par la création d'un cabinet médical, en collaboration avec le Réseau Santé du Balcon du Jura, ainsi qu'un nouveau réseau d'accueil de jour des enfants, avec une garderie et une UAPE. Et si Baulmes n'est quand même, avec ses 1'150 habitants, pas bien grande dans ce vaste monde, soyez sûrs



PROCES-VERBAL de l'Assemblée générale ordinaire de l'ASPMAD - CMS Nord vaudois 13 avril 2022 - Salle des Fêtes, Baulmes

qu'il est aimé des enfants et qu'il reste pour eux le plus beau séjour. Monsieur Cuérel remercie les membres présents de leur attention et leur souhaite une belle assemblée. Applaudissements.

Monsieur Claude Roulet remercie Monsieur Cuérel pour ces quelques propos.

4. Adoption de l'ordre du jour du 13 avril 2022

Les membres de l'Assemblée générale ayant été convoqués conformément à l'article 10 des statuts, l'Assemblée générale ordinaire peut donc siéger.

Monsieur Roulet donne lecture de l'ordre du jour qui a été transmis en temps voulu.

Concernant le point « 8. Comptes 2021 : Ouverture de la discussion. Les éventuelles questions sont à envoyer à la Direction », la Direction n'a pas reçu de question spécifique concernant la comptabilité.

Au point « 12. Budget 2022 », Monsieur Roulet souhaite ajouter « et activité 2021-2022 ».

Au point « 14. Election complémentaire », Monsieur Roulet souhaite ajouter également un point « b. Nomination d'un ou d'une remplaçante à la Commission de gestion » au cas où la candidate qui se présente (point 14. a.) est élue au Comité.

La discussion est ouverte concernant l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée, la discussion est fermée. L'ordre du jour sera suivi tel que modifié.

L'ordre du jour est adopté incluant les modifications

5. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 6 octobre 2021

Monsieur Roulet demande si une modification au procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 6 octobre 2021 est demandée. La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est fermée. Monsieur Roulet procède au vote à main levée. Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal du 6 octobre 2021 sont priés de lever la main. Objections : 0. Abstentions : 5. Le procès-verbal est adopté.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 6 octobre 2021 est adopté.

6. Statuts : modification de l'article 4 – alinéa a.

L'Article 4 - alinéa a. des statuts prévoit que l'ASPMAD gère les CMS, le TMR et le BUMA de sa région. Etant donné que le bureau des moyens auxiliaires (BuMA) n'est plus géré par notre Association, c'est la raison pour laquelle cette partie doit être retirée de l'Article 4 des statuts. Celles et ceux qui acceptent de modifier cet alinéa tel que présenté* sont priés de le faire en levant la main. Objections : 0. Absentions : 3. La modification des statuts est acceptée.

Article actuel avant modification

Article 4 Missions particulières et spécifiques à l'ASPMAD

En outre, l'Association

- a. gère les CMS, le TMR et le BUMA de sa région, dans les conditions définies par la Loi et le Règlement d'application de l'AVASAD.

Article après modification - A valider

Article 4 Missions particulières et spécifiques à l'ASPMAD

En outre, l'Association

- b. gère les CMS et le TMR de sa région, dans les conditions définies par la Loi et le Règlement d'application de l'AVASAD.

*cf. Annexe 1 à l'ordre du jour, envoyée avec la documentation relative à la convocation

La modification des statuts telle que présentée est acceptée.

7. Rapports du Président du Comité, M. Olivier Petermann, et de la Direction : ouverture de la discussion



PROCES-VERBAL de l'Assemblée générale ordinaire de l'ASPMAD - CMS Nord vaudois 13 avril 2022 - Salle des Fêtes, Baulmes

Ces rapports ont été envoyés avec la convocation à l'AG.

La discussion est ouverte concernant les rapports du Président et de la Direction. Ne suscitant pas de question, la discussion est fermée.

8. Comptes 2021 : ouverture de la discussion

Comme indiqué au point 4 de l'ordre du jour, aucune question concernant les comptes 2021 n'est parvenue à la Direction. La discussion demeure tout de même ouverte concernant ces comptes. La parole n'est pas demandée, la discussion est fermée.

9. Rapport des contrôleurs de comptes

Le rapport de l'organe de révision a également été envoyé avec la convocation. La discussion est ouverte à ce sujet. La parole n'étant pas demandée, la discussion est fermée.

10. Rapport de la Commission de gestion

Monsieur Roulet passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion, Monsieur Jauner, Vice-syndic de Penthelaz. Lecture du rapport sur l'exercice 2021. La Commission propose : d'accepter les comptes 2021 tels que présentés et d'en donner décharge au Comité et à la Direction ad interim ; d'accepter le rapport de gestion et d'en donner décharge à la Commission de gestion.

Monsieur Roulet remercie Monsieur Jauner ainsi que les membres de la Commission pour ce rapport.

11. Adoptions et Décharges

Monsieur Roulet procède aux votations en un seul bloc, à main levée.

A une large majorité, l'Assemblée valide les points suivants :

- a. Adoption des comptes 2021 et de l'affectation du résultat**
- b. Décharge aux contrôleurs de comptes**
- c. Adoption du rapport de la Commission de gestion**
- d. Décharge à la Commission de gestion**
- e. Décharge au Comité de l'ASPMAD**

12. Budget 2022 et activité 2021-2022

La parole est donnée à Madame Frei pour la présentation affichée, relative à l'activité des CMS du Nord vaudois. Madame Frei demande si cette présentation suscite des questions. Cela n'étant pas le cas, Monsieur Roulet remercie Madame Frei pour ce rapport.

La présentation est disponible auprès de l'administration générale de l'ASPMAD pour les personnes qui le souhaitent.

13. Proposition du délégué du Comité de l'ASPMAD au Conseil d'Administration de l'AVASAD

Monsieur Roulet explique que les délégués des communes ont récemment été élus au sein du Comité de l'ASPMAD, ce qui correspond à une législature communale. Par contre, la désignation du/de la délégué-e à l'AVASAD correspond à une législature cantonale. L'Article 11 – alinéa 3. des statuts stipule que l'Assemblée générale désigne le candidat au Conseil d'administration de l'AVASAD et que ce candidat doit obligatoirement être issu du Comité de l'Association. Le Comité propose de désigner Monsieur Petermann, Président du Comité, comme délégué au Conseil d'Administration de l'AVASAD à Lausanne.

Monsieur Olivier Petermann, Président du Comité de l'ASPMAD, est désigné comme délégué au Conseil d'Administration de l'AVASAD

14. Election complémentaire

a. Membre du Comité, représentant·e de la société civile

b. Nomination d'un ou d'une suppléant·e à la Commission de gestion



**PROCES-VERBAL de l'Assemblée générale ordinaire
de l'ASPMAD - CMS Nord vaudois
13 avril 2022 - Salle des Fêtes, Baulmes**

- a. En remplacement de Monsieur Maximilien Stauber, représentant de la société civile, démissionnaire. Monsieur Stauber était également Président du Pôle Santé de la Vallée de Joux. Il portait un intérêt tout particulier au domaine de la santé régionale.

A ce jour, une seule candidature a été adressée au Président de l'AG. Pour rappel, c'est un-e membre à titre privé qui doit être élu-e au Comité. Monsieur Roulet demande si une personne présente dans la salle souhaiterait se présenter, en tant que représentant-e de la société civile. Ceci n'étant pas le cas, Monsieur Roulet propose de faire lecture de la présentation de Madame Aubert Brühlmann de La Vallée de Joux, qui n'a malheureusement pas pu être présente ce soir. Madame Aubert est également Municipale au Lieu. Elle est intéressée par ce poste puisqu'elle est déjà Vice-présidente du Pôle Santé de la Vallée de Joux. C'est elle qui avait été élue à l'automne dernier comme suppléante à la Commission de gestion en tant que représentante des Communes. Ce n'est pas à titre communal que Madame Aubert pose sa candidature mais bien à titre privé. S'il n'y a pas d'autres propositions, Monsieur Roulet demande si l'Assemblée est d'accord d'élire Madame Aubert au Comité en remplacement de Monsieur Maximilien Stauber par un levé de mains. Avis contraire : 0. Abstention : 0. Monsieur Roulet, au nom de l'Assemblée, félicite Madame Aubert d'avoir accepté ce poste. Les félicitations lui seront transmises.

- b. Dès lors, il faut remplacer Madame Aubert en tant que suppléante à la Commission de gestion puisqu'elle ne peut pas siéger et au Comité et à la Commission de gestion. Monsieur Roulet demande si une personne présente, représentant-e des Communes, se propose en qualité de suppléant-e à la Commission de gestion. Ceci n'est pas le cas. Monsieur Roulet informe avoir contacté Madame Aubert pour savoir si son remplaçant au sein de la Municipalité serait intéressé aussi par le côté social, ce qui semble être le cas. La seule question qui se posait était de savoir s'il était possible pour Madame Aubert, en tant que membre de la Vallée, municipale, vice-syndique, d'être au Comité, et pour son remplaçant, d'être membre suppléant à la Commission de gestion, les deux candidats siégeant à la Municipalité du Lieu. Effectivement dans les statuts, y compris dans le code civil des Obligations, rien n'empêche ses deux membres à siéger l'un au Comité et l'autre à la Commission de gestion, d'autant plus que Madame Aubert se présente à titre privé. Monsieur Julien Gross, remplaçant de Madame Aubert à la Commune du Lieu, serait donc candidat au poste de suppléant à la Commission de gestion. Monsieur Roulet demande si les Communes seraient intéressées également par ce poste. Si tel n'est pas le cas, il prie celles et ceux qui acceptent que Monsieur Julien Gross siège en tant que membre suppléant à la Commission de gestion de lever la main. Avis contraire : 0. Abstention : 0. Monsieur Roulet remercie l'Assemblée et indique que les félicitations seront également transmises à ce candidat.

Sont élus à l'unanimité :

**Madame Sylvie Aubert, représentant-e de la société civile, membre du Comité.
Monsieur Julien Gross, Municipal au Lieu, suppléant à la Commission de gestion.**

15. Cotisation annuelle

Le Comité propose de maintenir le montant des cotisations individuelles à CHF 30. – et celles de couple à CHF 50. –.

Monsieur Roulet ouvre la discussion à ce sujet. La parole n'est pas demandée, la discussion est fermée.

Celles et ceux qui acceptent de maintenir les cotisations annuelles à CHF 30. – individuel et CHF 50. – par couple sont priés de lever la main. Avis contraire : 0. Abstention : 0.

Les montants des cotisations sont maintenus, soit :

CHF 30. – individuel et CHF 50. – couple.

16. Divers et propositions individuelles

Arrivant au terme de l'ordre du jour, Monsieur Roulet demande si quelqu'un désire s'exprimer. Pour ou contre le Comité, pour ou contre les délégués. Ceci n'étant pas le cas, Monsieur Roulet passe la parole au Président du Comité.

Propos de Monsieur Olivier Petermann :

« Monsieur le Président, chères et chers membres de l'ASPMAD, j'aimerais souligner le travail remarquable des différentes équipes sur le terrain, qui n'ont pas baissé les bras devant l'ampleur du travail provoquée par



**PROCES-VERBAL de l'Assemblée générale ordinaire
de l'ASPMAD - CMS Nord vaudois
13 avril 2022 - Salle des Fêtes, Baulmes**

la pandémie. Je tiens à les féliciter pour l'aide qu'ils ont pu apporter aux personnes encore plus fragilisées durant ces dernières années. En effet, le volume des prestations délivrées à la population en 2021 a vu dans son ensemble augmenter et notre personnel a dû être beaucoup plus attentif à détecter et prévenir le déclin fonctionnel provoqué par l'isolement de ces personnes. Un bravo également à toutes les personnes qui de loin ou de près ont participé à la mise sur pied du plan de vaccination à domicile, établi par notre faitière l'AVASAD. Permettant ainsi à 1582 personnes de recevoir ce vaccin en toute tranquillité et sans devoir se déplacer. Grâce à la résilience de nos collègues, de nombreux projets ont abouti en 2021, tels que la réorganisation du Pool d'appoint, le renouvellement de la flotte des voitures, la mise en place de tout un cycle de formations pour les cadres, pour n'en citer que quelques-uns. Merci à toutes et tous pour ces efforts qui prouvent que notre Association est dynamique et capable de s'adapter rapidement, en toute circonstance. Un grand merci également à nos co-directeurs, Madame Frei, Monsieur Azzola et Monsieur Rosselet, qui ont repris les rênes de notre institution depuis l'année passée d'une main de maître, en assurant une bonne continuité et surtout une bonne stabilité au sein de notre institution. Je vous remercie chers collègues de l'ASPMAD pour votre engagement, pour votre apport quotidien et pour l'accomplissement de votre travail de tous les jours, qui confirme notre association dans sa mission de proximité auprès des personnes qui en ont besoin. Pour terminer, j'adresse aussi mes vifs remerciements aux membres du Comité directeur, merci pour votre soutien, et votre clairvoyance dans les sujets et les défis que nous devons relever. Je vous remercie pour votre écoute, et quand notre Président aura levé l'assemblée, je vous invite toutes et tous à rester afin de partager le verre de l'amitié. Merci.» Applaudissements.

Monsieur Roulet remercie Monsieur Petermann pour ces bonnes paroles. Si personne d'autre ne souhaite s'exprimer, il tient aussi particulièrement à remercier la Commune de Baulmes pour son accueil à cette Assemblée générale annuelle ; il remercie toutes celles et ceux qui se sont déplacés, celles et ceux qui se dévouent à la bonne cause de notre Association et souhaite à toutes et à tous une bonne soirée et un bon retour dans leurs foyers. L'assemblée est levée à 19h41.

Assemblée générale

Président

Claude Roulet

Comité de l'ASPMAD

Président

Olivier Petermann

ASPMAD

Assistante de direction

Marjorie Fellay

Montagny, le 13 avril 2022/mf